



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°563) DE MISE A  
DISPOSITION DES SALLES BOUQUET ET  
AILEY A L'ASSOCIATION COMPAGNIE  
SANDRINE ANGLADE**

**DÉCISION N° AU-19-020  
EN DATE DU 09 JANVIER 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la demande de l'Association « Compagnie Sandrine Anglade », représentée par M. Jean-Pierre DUCLOS, en qualité de Président, et domiciliée 4 avenue Antoine Quinson, 94300 Vincennes, pour des répétitions, dans la salle Ailey, le 21 décembre 2018 de 10 h à 13 h 30 et dans la salle Bouquet, les 18 et 21 janvier et les 4 et 5 février de 9 h 30 à 18 h et les 28 et 29 janvier 2019 de 10 h à 17 h ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Compagnie Sandrine Anglade », représentée par M. Jean-Pierre DUCLOS, en qualité de Président, et domiciliée 4 avenue Antoine Quinson, 94300 Vincennes, une convention de location de salles pour des répétitions, dans la salle Ailey, le 21 décembre 2018 de 10 h à 13 h 30 et dans la salle Bouquet, les 18 et 21 janvier et les 4 et 5 février de 9 h 30 à 18 h et les 28 et 29 janvier 2019 de 10 h à 17 h ;

**LA GRATUITÉ** de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

***Signé***

**Odile SÉGURET**